Reprise des séances kiné

Par medoae

Bonjour à tous,

Ma mère Alzeimer qui a été opérée pour fracture du col du fémur était suivi par un kiné JUSTE avant son transport dans un epad. La médecin de l'epad refuse de continuer les séances de kiné ar très très tétue. Nous avons les preuves écrites du kiné que ces séances de rééducation se déroulaient bien juste avant cette venue en epad. Quel recours j'ai pour influencer le médecin traitant et qu'il nous laisse faire venir un kiné exterieur dans l'EPAD pour continuer les séances ou quelle autre méthode puis je utiliser pour que ma mère puisse reprendre ces séances de kiné ?

Merci à vous pour vos réponses.

Par Isadore

Bonjour,

Votre mère est-elle en état de donner un avis sur ses soins ?

Sinon, est-elle sous tutelle ou habilitation familiale ?

Par kang74

Bonjour

La réponse est assez simple : il suffit de trouver un medecin qui juge utile et bénéfique de lui prescrire des séances de kiné par rapport à son état de santé .

Et que votre mère , bien evidemment, soit d'accord pour suivre ce genre de soins .
Charge éventuellement à vous de l'emmener à ses séances puisque cela ne fera pas forcément partie du protocole de soins pour l'Alzeihmer .

Vous n'êtes pas medecin , son état de santé semble avoir bien évolué, et donc ses séances de kiné ne sont plus forcément la priorité, voire tout simplement compatibles avec son état de santé .

Par kang74

NB : le nombre de séances de kiné prises en charge sont aussi limitées par rapport à un protocole de soin défini par l'ARS .

Elle a déjà peut être eu toutes les séances pour la suite de son opération .